
Table des matières :

Introduction	P2
1. Analyse des signalements 2024-2025	P5
1) Données globales	P6
1.1 Signalements via le formulaire de prise de contact anonyme	P7
1.2 Profil des personnes demandeuses	P8
1.3 Statut des personnes mises en cause	P10
2) Description et accompagnement des situations de discrimination	P11
3) Description et accompagnement des situations de risque psychosocial à caractère interpersonnel	P14
4) Description et accompagnement des situations de harcèlement moral	P16
5) Description et accompagnement des situations de harcèlement sexuel	P19
6) Description et accompagnement des situations de violence	P22
7) Evaluation en ligne	P24
8) Conclusions	P26
2. Implication de la cellule dans et hors de l'université	P30
1) Au près des étudiant-es	P30
2) Au sein de l'institution	P32
3) Relations nationales et internationales	P33
3. Budget	P35
4. Perspectives 2025-2026	P38

Introduction

L'année académique **2024-2025** a été marquée par une **augmentation sensible des signalements adressés à Care**, témoignant à la fois de la visibilité croissante du dispositif et du besoin des étudiant-es de disposer d'un espace d'écoute et d'accompagnement face aux situations de violences, de harcèlement et/ou de discrimination. **Care a enregistré 122 signalements**, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. La proportion de situations non comptabilisées — lorsque l'étudiant-e ne donne pas suite à la proposition de rendez-vous ou lorsque la situation sort du périmètre d'intervention du dispositif — restant stable, cette évolution reflète **une augmentation du nombre de situations problématiques ayant fait l'objet d'un accompagnement** par le dispositif.

Cette année académique a également vu **l'installation du nouveau nom du dispositif au sein de l'institution** qui fut globalement bien accueilli. Les travaux du **groupe de travail racisme de l'ULB**, menés l'année précédente, avaient mis en évidence que les personnes confrontées à des situations de discrimination identifiaient encore peu la compétence de la cellule dans ce domaine. Afin de mieux rendre visible cet aspect de sa mission, Care a mené au début de l'année 2024-2025 **une campagne de communication institutionnelle**, comprenant de nouvelles affiches mentionnant explicitement la question des discriminations, la réalisation d'une nouvelle vidéo de présentation ainsi que la création d'un nouveau support de communication destiné aux étudiant-es.

Dans le même objectif, un **nouveau critère d'encodage** a été introduit dans la base de données de Care afin d'identifier plus précisément les situations comportant une dimension discriminatoire et d'en documenter les différentes formes. Ce critère est transversal, la discrimination pouvant se manifester dans l'ensemble des situations de violences prises en charge par le dispositif. Au cours de l'année 2024-2025, **24 situations comportant une dimension discriminatoire** ont ainsi été recensées, se manifestant notamment à travers des remarques ou des blagues dans des contextes collectifs ou interpersonnels, mais également dans des situations de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ou d'autres formes de violence.

La majorité des situations traitées par Care cette année concernent **des interactions entre étudiant-es**. Cette répartition diffère de certaines tendances observées dans nos précédents rapports où les proportions de situations entre étudiant-es et entre étudiant-es et membres du personnel étaient plutôt équivalentes. Une telle équivalence est également observée dans des dispositifs analogues, comme le bureau du respect de la personne de l'université de Montréal par exemple où 54% des personnes mises en cause se révélaient être des membres du personnel en 2023-2024. Cette diminution des signalements concernant des membres du personnel peut sans doute en partie s'expliquer par les craintes et les obstacles des étudiant-es lorsqu'ils et elles envisagent d'entreprendre de telles démarches.

La partie « **Analyse des signalements** » reviendra plus en détail sur les situations parvenues chez Care au cours de l'année et sur la manière dont elles ont été accompagnées. Nous réaliserons une analyse spécifique des différents types de situations relevant de nos missions. Nous verrons que la discrimination est transversale et qu'elle peut donc se

manifester de différentes façons (risque psychosocial à caractère interpersonnel, harcèlement moral, harcèlement sexuel, violence). Nous lui accorderons une attention particulière afin de mieux identifier ce qui s'est manifesté chez Care durant cette année 2024-2025.

Ce rapport met également en lumière les **actions menées par Care au sein de l'université et en collaboration avec des partenaires extérieurs**, afin de contribuer à la promotion d'un environnement d'étude respectueux. Il présente enfin les démarches engagées par l'équipe pour **renforcer ses compétences et adapter en continu ses pratiques aux besoins des étudiantes et des étudiants**.

Il est à souligner ici que l'ambition de ce rapport est de rendre compte du travail qui est réalisé par l'équipe de Care. Il n'est donc pas question d'établir des statistiques sur l'occurrence des phénomènes qui nous concernent au sein de l'université. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle (hormis lors de comparaisons d'une année à l'autre), nous indiquerons nos chiffres en valeur absolue plutôt qu'en pourcentage. Nous ne réalisons pas non plus un compte-rendu de tout ce que fait l'institution et ses différentes instances pour lutter contre ces phénomènes. Enfin, ajoutons encore que nous avons arrêté nos chiffres et le suivi des dossiers en septembre 2025 et que la situation de certains d'entre eux a pu évoluer au moment de la lecture du rapport.

Analyse des signalements

2024-2025

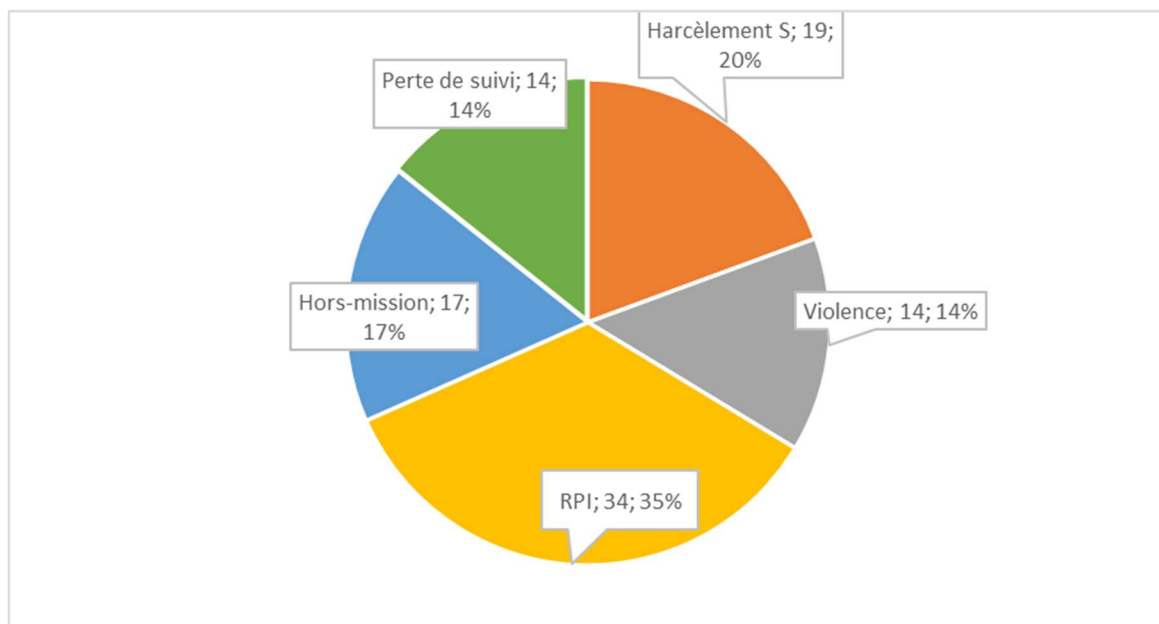
1) Données globales	P6
1.1 Signalements via le formulaire de prise de contact anonyme	P7
1.2 Profil des personnes demandeuses	P8
1.3 Statut des personnes mises en cause	P9
2) Description et accompagnement des situations de discrimination	P11
3) Description et accompagnement des situations de risque psychosocial à caractère interpersonnel	P14
4) Description et accompagnement des situations de harcèlement moral	P16
5) Description et accompagnement des situations de harcèlement sexuel	P19
6) Description et accompagnement des situations de violence	P22
7) Evaluation en ligne	P24
8) Conclusions	P26

1. Données globales

Entre le 9 septembre 2024 et le 17 septembre 2025, Care a reçu **122 signalements** dont 17 qui ne relevaient pas de ses missions (difficulté à réagir dans des situations conflictuelles, pas étudiant·e ULB, difficulté dans une matière ou pour un examen qui provoque de l'angoisse, problèmes administratifs avec conséquences importantes sur le parcours) et 14 pour lesquels les demandeur·euses n'ont pas donné suite à la proposition de rendez-vous (perte de suivi). Nos analyses porteront donc sur les nonante-et-une situations relevant des missions de Care. Le graphique 1 identifie la répartition des formes de signalements :

- 34 situations relevaient des risques psychosociaux à caractère interpersonnel,
- 24 de harcèlement moral,
- 19 de harcèlement sexuel,
- 14 de violence.

Graphique 1 : Répartition des signalements par types (n=122)



Le tableau 1 compare cette répartition aux années précédentes, nous observons une **augmentation sensible du nombre de signalements pour lesquels Care est compétente**. Cette augmentation se marque **particulièrement au niveau des signalements de risques psychosociaux à caractère interpersonnel**. Cette forme de signalement qualifie les

situations les moins figées, celles où il est encore possible d'intervenir avant qu'elles ne deviennent source de traumatisme ou de conséquences irrémédiables pour la qualité relationnelle et pour lesquelles les démarches formelles ne seraient pas adaptées. Nous observons encore que le nombre de signalements de violence a doublé par rapport à 2023-2024 mais est identique par rapport à 2022-2023.

Tableau 1 : Comparaison du nombre de signalements en 2023-2024 et en 2024-2025

Type	2022-2023	2023-2024	2024-2025
RPI	5 (6.76%)	13 (14%)	34(26%)
Harcèlement moral	36 (48.65%)	24 (25%)	24 (21%)
Harcèlement sexuel	19 (25.68 %)	28 (29%)	19 (16%)
Violence	14 (18.92 %)	7 (7%)	14 (11%)
Total signalements comptabilisés	74	72	91
Hors-mission	32 (31%)	10 (11%)	17 (14%)
Perte de suivi		13 (14%)	15 (12%)
TOTAL	106	95	122

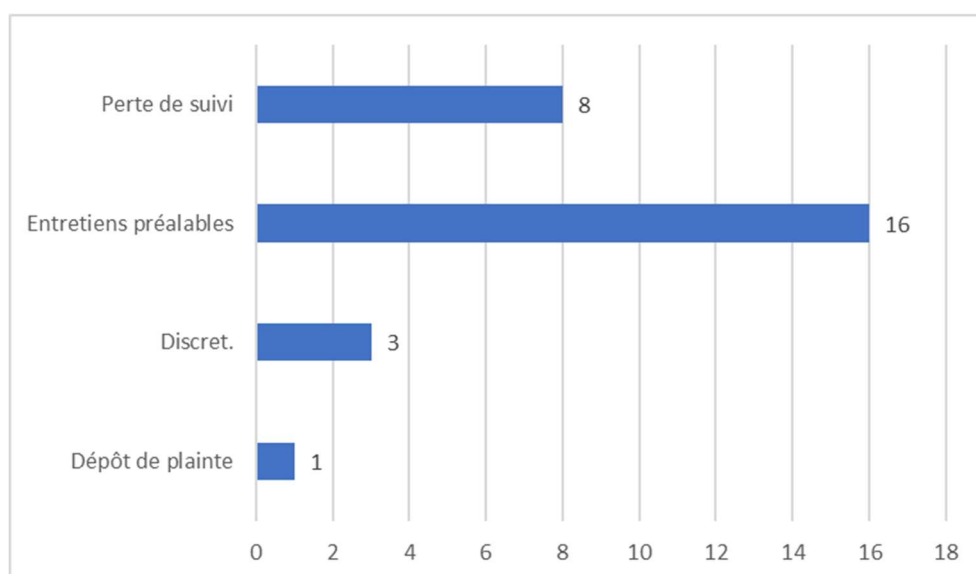
Nous allons, dans les prochains chapitres, analyser plus en profondeur l'accompagnement de Care selon la nature des signalements.

1.1 Signalements via le formulaire de prise de contact anonyme en ligne

Parmi les 122 signalements reçus, **28** ont été effectués **via le formulaire de prise de contact anonyme en ligne**. Comme l'illustre le deuxième graphique, la majorité de ces signalements ont été traités dans le cadre d'entretiens préalables. Huit sont restés anonymes et n'ont pas fait l'objet d'analyse dans ce présent rapport.

Le formulaire de prise de contact anonyme reste une option parmi d'autres pour joindre la cellule. Les étudiant-es fournissent rapidement leurs données nominatives, parfois même directement dans le formulaire. **Le choix de demeurer dans l'anonymat chez Care** n'a donc concerné que 8 signalements sur 122. Nous pouvons considérer que ce choix **demeure anecdotique**.

Graphique 2 : Accompagnement des prises de contact anonyme en ligne (n=28)

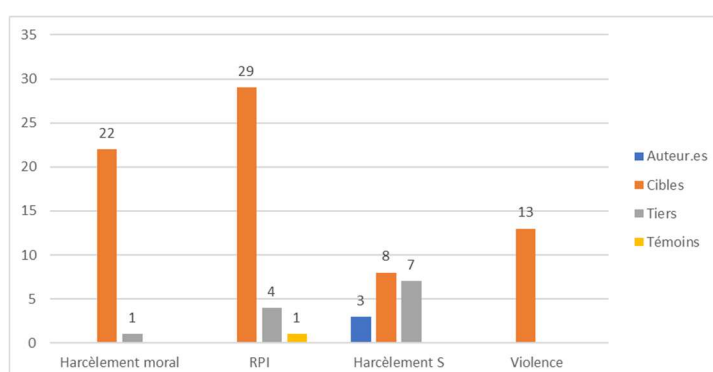


1.2 Profil des personnes demandeuses

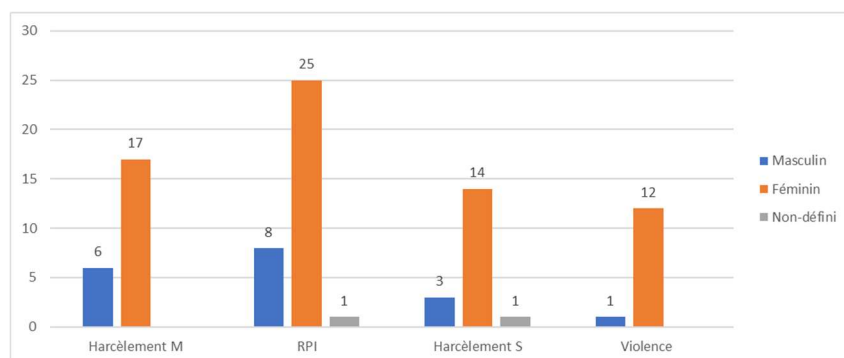
91 signalements relevaient de nos missions, parmi les personnes à l'origine de ces signalements, **88 sont des étudiant·es**. Les autres sont des membres du personnel ayant été confronté·es à un ou plusieurs témoignages d'étudiant·es. Ces professionnel·les sollicitent des conseils et/ou une aide pour gérer la situation rencontrée.

Les analyses suivantes se concentrent sur les données concernant les 88 étudiant·es demandeur·euses. Ces dernier·ères sont majoritairement les **cibles** des agressions, quel que soit le type de signalement (graphique 3). Ils sont principalement des **femmes** (graphique 4). Par ailleurs, près de la moitié des étudiant·es concerné·es sont inscrit·es en **master**, tandis qu'un tiers d'entre eux·elles suivent un cursus de bachelier (graphique 5).

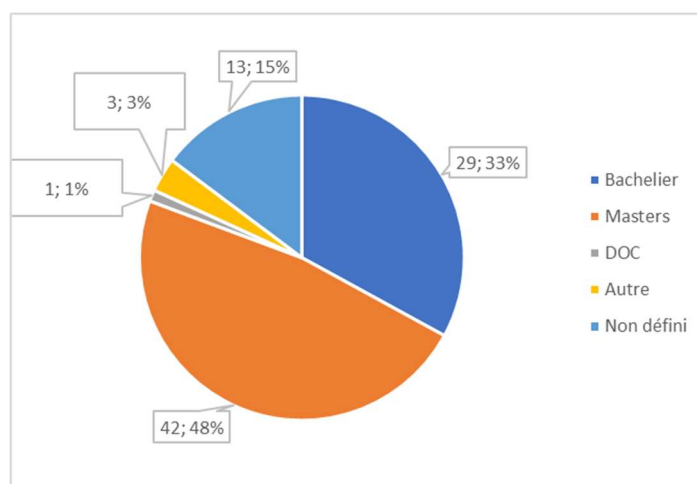
Graphique 3 : Position des étudiant·es demandeur·euses (n=88)



Graphique 4 : Genre des étudiant·es demandeur·euses (N =88)



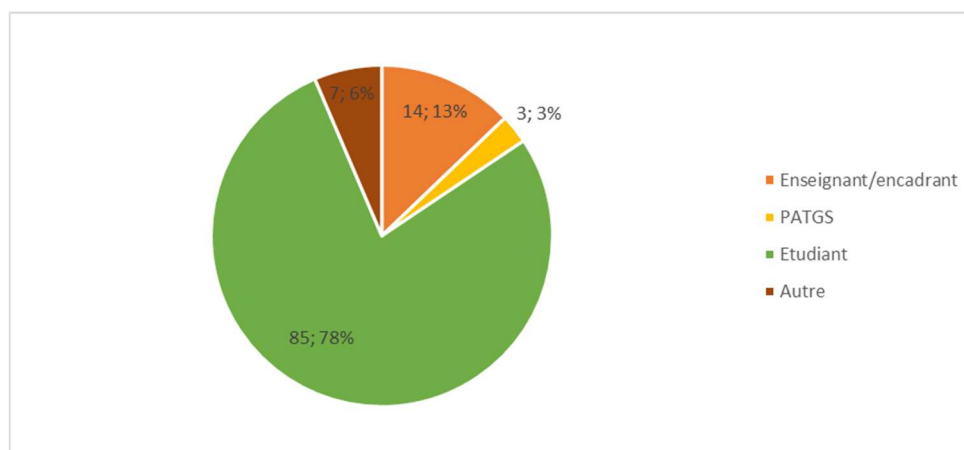
Graphique 5 : Niveau d'étude des étudiant·es demandeur·euses (N =88)



1.3 Statut des personnes mises en cause

108 personnes ont été **mises en cause**. Dans certaines situations, jusqu'à 4 personnes ont été identifiées. Pour trois situations, nous n'avons reçu aucune information sur cette personne.

Graphique 6 : Statut des personnes mises en cause (N=109)



Le graphique 6 montre que Care a ainsi **traité très majoritairement des situations entre étudiant-es**. Alors qu'en 2023-2024, nous observons 50% de situations entre étudiant-es et 40% avec un membre du personnel encadrant, en 2024-2025, 78% des situations révélées concernaient des étudiant-es entre elles et eux et à **peine 13% avec un membre du personnel enseignant ou encadrant**.

Parmi les personnes ne faisant pas partie de la communauté universitaire (« autres »), Care a relevé **4 situations en stage** avec soit des membres du personnel du lieu de stage, soit des maîtres de stage et **3 situations** qui relevaient totalement de la **vie privée**. Ce chiffre est stable par rapport à 2023-2024 (8% les deux années).

2. Description et accompagnement des signalements de discrimination

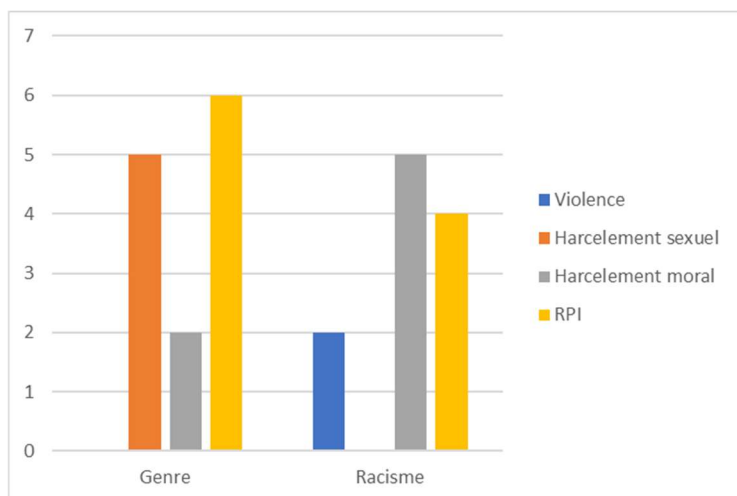
La discrimination peut s'exprimer soit à travers la violence, le harcèlement moral, sexuel ou les risques psychosociaux à caractère interpersonnel, elle est donc transversale. Nous avons choisi de lui consacrer un chapitre précis afin de rendre compte de son ampleur et des caractéristiques spécifiques des témoignages qui parviennent chez Care.

Nos chiffres, tableaux et graphiques ne prétendent pas réaliser une analyse statistique de la discrimination au sein de l'université mais bien rendre compte de ce qui est révélé chez Care. Afin d'en faciliter la lecture, nous avons rassemblé les critères légaux de discrimination en trois catégories qui nous permettent de détailler autant que possibles nos analyses tout en préservant l'anonymat des étudiant-es qui nous consultent. Ces trois catégories se déclinent de la façon suivante :

- Le **genre** qui comprend les discriminations basées sur le genre et son expression, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- Le **racisme** qui comprend les discriminations basées sur la prétendue race, les origines nationales, ethniques ou sociales, l'ascendance (juive), la couleur de la peau, les convictions philosophiques, religieuses ou politiques.
- La **santé** qui comprend les caractéristiques physiques ou génétiques, le handicap, l'âge, l'état de santé.

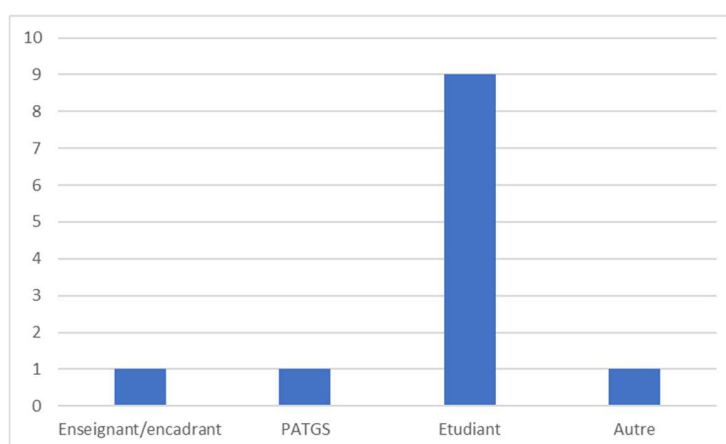
Care a enregistré 24 signalements de discrimination sur les 87 relevant de ses missions et rapportés par des étudiant-es. Ceci représente près de 30%. Les catégories « Genre » et « Racisme » sont les seules représentées (graphique 7). Le graphique 7 confirme que la discrimination a pris différentes formes.

Graphique 7 : Formes d'expression des catégories de discrimination.



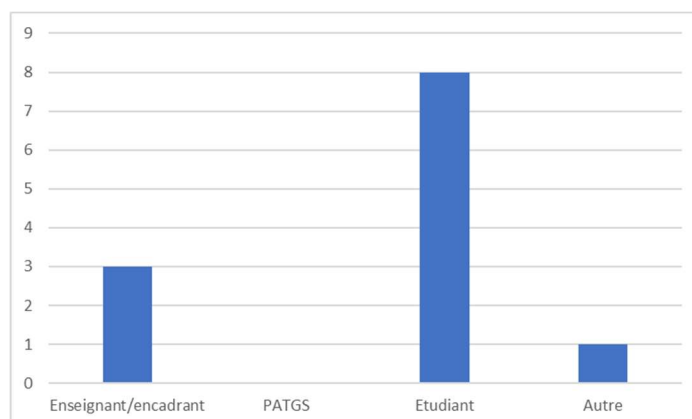
Les discriminations de genre (12 situations) se déroulent principalement entre étudiant·es. Comme le démontre le graphique 8, neuf personnes mises en cause sur douze avaient le statut d'étudiant·e. Les comportements rapportés vont de propos sexistes tenus de manière régulière dans le cadre de TP par exemple à des rapports sexuels non consentis. Nous avons également recueilli plusieurs témoignages de jeunes femmes ayant refusé des rendez-vous, des rapports plus intimes qui se sont retrouvées face à des hommes qui insistent, les menacent, les injurient, les suivent dans la rue ou sur les réseaux. La situation concernant le membre du personnel enseignant concernait une situation d'emprise et sera détaillée dans la section concernant le harcèlement sexuel.

Graphique 8 : Statut des personnes mises en cause dans les situations de discrimination de genre



Les discriminations raciales (13 situations), quant à elles, s'expriment essentiellement entre étudiant·es, nous observons 3 membres du personnel enseignant ou encadrant mis en cause (graphique 9). Parmi ces 13 situations, 5 relevaient d'islamophobie, 5 d'antisémitisme et 3 de racisme vis-à-vis de personnes afrodescendantes.

Graphique 9 : Statut des personnes mises en cause dans les situations de discrimination raciales



Lorsque les personnes mises en cause sont enseignantes ou encadrantes, les étudiant·es ont rapporté des **remarques dégradantes sur la maîtrise de la langue ou une ignorance de ce qui peut être vécu comme discriminant**. Il nous a été rapporté des **traitements différents selon les origines**, certains comportements étant admis de la part de certain·es étudiant·es alors que, dans le même contexte, la méfiance s'installe vis-à-vis d'un·e étudiant·e afrodescendant·e et ce de façon répétitive.

Entre étudiant·es, nous avons reçu des signalements concernant des **remarques sur les pratiques religieuses** de personnes de confession musulmane, des **propos antisémites**, des **appels à la haine et un climat anxigène** pour des étudiant·es issus de la communauté judaïque. Nous avons également reçu des signalements d'utilisation de **termes dégradants** pour parler de la communauté afrodescendante ou des « **blagues** » sur les origines formulées de manière régulière au sein d'une association étudiante. Il n'y avait **aucune connaissance de l'existence et des effets du racisme systémique** sur une ambiance de travail. Nous avons transmis les coordonnées d'un organisme spécialisé dans la formation sur ce sujet. A notre connaissance, des contacts avec cet organisme avait été pris en vue d'entreprendre une formation à destination des membres de l'association étudiante.

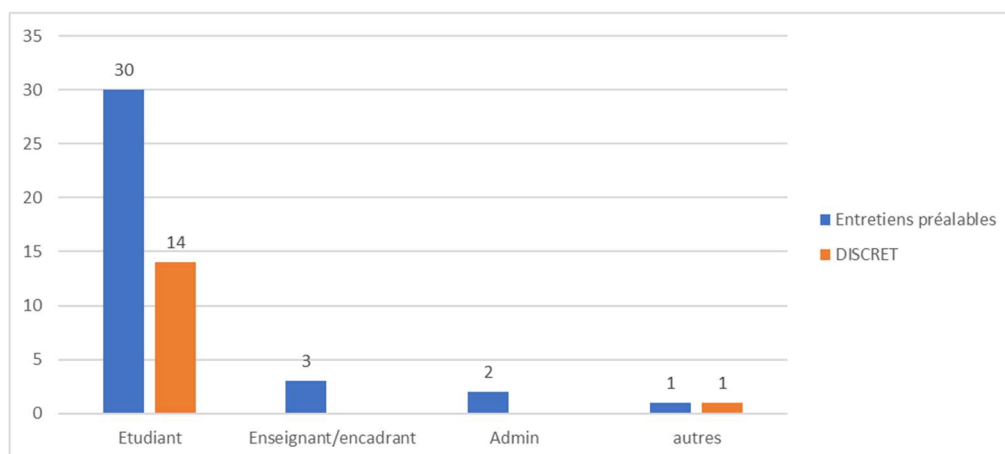
Une seule de ces situations a mené à une plainte mais l'étudiant·e a préféré stopper le processus par peur des représailles. Les autres étudiant·es ont finalement choisi de prendre sur eux·elles. Soulagé·es d'avoir été entendu·es, compris·es et cru·es chez Care, iels ont préféré ne pas aller plus loin, estimant le combat perdu d'avance.

3. Description et accompagnement des situations de risque psychosocial à caractère interpersonnel (RPI)

Trente-quatre situations relevaient de risque psychosocial à caractère interpersonnel. Il s'agit de situation de conflit ou d'hyperconflit, de phénomène d'ambiance sans qu'une personne en particulier puisse être la seule cible.

Nous avons reçu des informations sur la ou les personnes mises en causes pour 33 situations et **51 personnes ont été mises en cause**. C'est uniquement dans les situations entre étudiant-es que la personne qui nous interpelle identifie plusieurs responsables à la difficulté qu'elle rencontre. Le graphique 10 met en évidence que ces situations ont été **accompagnées exclusivement de manière confidentielle** principalement à travers des entretiens préalables.

Graphique 10 : Accompagnement des situations RPI selon le statut de la personne mise en cause.



Lorsque le signalement concerne un-e membre du personnel enseignant, encadrant ou administratif les étudiant-es parlent de **position condescendante, de propos humiliant sur les origines ou de parti-pris** dans un conflit entre étudiant-es sans avoir entendu ou considéré toutes les parties en cause. Sous le critère « **autre** », nous avons reçu une situation **en stage où un membre du personnel tenait des propos ouvertement sexistes dégradants à l'égard des femmes** et une **situation de conflits familiaux intenses**.

Les situations entre étudiant-es sont les plus nombreuses. Elles se déroulent principalement dans le cadre de la vie festive et associative (14 situations sur 26). Les étudiant-es parlent d'une **ambiance humiliante, de pressions mises sur un grand nombre d'étudiant-es** pour adhérer à la vision d'un seul ou de quelques-uns. Cinq situations se déroulaient dans le cadre de cours ou de TP avec des **propos humiliants sur une catégorie de personnes, des conflits intenses** entre les membres d'un groupe de travail ou **une insistance à caractère sexuel** au sein d'un autre groupe de travail, en ce compris sur les

réseaux partagés. Ces dernières situations sont classées en RPI plutôt qu'en harcèlement sexuel car il semble que nous étions face à une personne qui ne comprenait pas les codes sociaux et adoptait ces comportements vis-à-vis de plusieurs étudiant-es. Les étudiant-es demandeur-euses décidaient de s'éloigner de la personne mise-en-cause et nous rapportaient se rendre compte de son profil atypique. Nous avons alors estimé que c'est le profil particulier de cette personne qui représentait un risque qui demeure pour d'autres étudiant-es. La base de données Care permet de conserver les données personnelles des personnes mises-en-cause durant cinq ans. Si le nom de cette personne venait à nous être communiqué ultérieurement, nous pourrions alors reconsidérer la classification de la situation et inviter à un autre type d'accompagnement.

Chacune de ces situations a fait l'objet d'un à trois entretiens d'écoute afin de permettre à la parole et l'émotion de se déposer en toute sécurité. Ceci facilite souvent une nouvelle compréhension de la situation par la personne demandeuse qui trouve alors seule ou avec l'aide de Care des pistes d'action concrètes qu'elle peut rapidement mettre en œuvre. Parfois, nous avons demandé l'aide de l'enseignant.e du cours pour un changement de TP par exemple. Il est également arrivé que cette situation révèle des blessures bien plus profondes que l'étudiant-e se sent.e prêt.e à aborder avec un-e thérapeute. Nous pouvons alors l'orienter vers un service adapté.

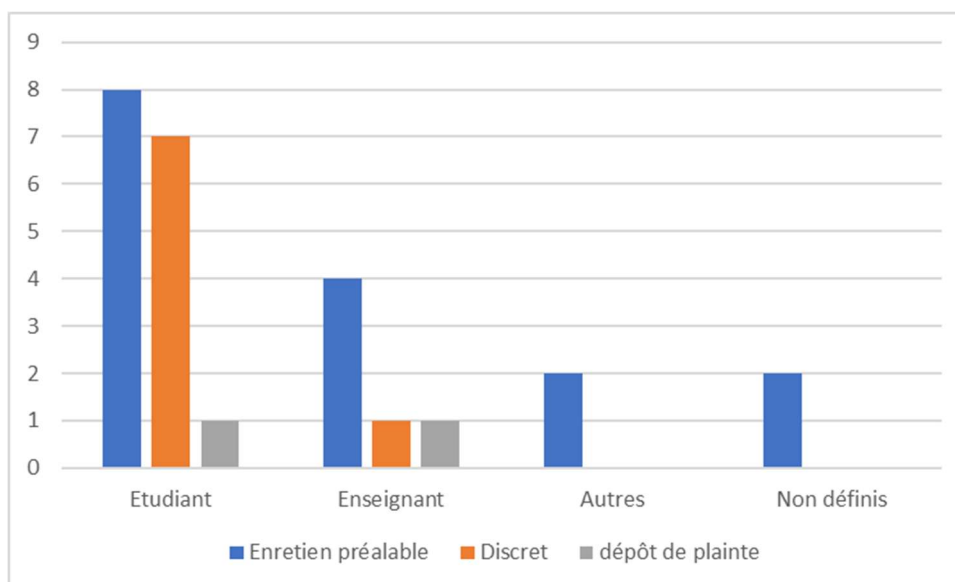
4. Description et accompagnement des signalements de harcèlement moral

Vingt-six situations relevaient de harcèlement moral dont **16 entre étudiant-es** et où **24 personnes sont identifiées auteur.es**. L'identification de plusieurs auteur-es dans la même situation est propre aux situations entre étudiant-es et a concerné 5 dossiers au total (tableau 2).

Tableau 2 : Statut des personnes mises en cause dans les signalements de harcèlement moral

Statut de la personne mise en cause	Nombre de signalements	Nombre de personnes
Enseignant/encadrant	6	6
PATGS	0	0
Etudiant	16	24
Autre	2	2
Non défini	2	0
TOTAL	26	32

Graphique 11 : Accompagnement des situations de harcèlement moral selon le statut de la personne mise-en-cause



Prenons le temps de comprendre les situations entre étudiant-es (Tableau 3 et graphique 11). **Le contexte d'apprentissage est signalé 11 fois**, il s'agit de situations où l'étudiant-e qui s'adresse à Care est stigmatisé-e, humilié-e voire insulté-e durant des TP, des cours et/ou sur les groupes de réseaux sociaux créés spécifiquement pour les tâches demandées. **La vie festive et associative est signalée 10 fois**, dans ce cas, les étudiant-es parlent de rumeurs, de diffamations, d'accusations publiques notamment lors d'assemblées

générales ou de réunions de l'association dans laquelle il ou elle s'engage. Ces situations peuvent avoir pour sources ou pour conséquences des perturbations dans la vie privée (ruptures sentimentales, conflits amicaux, etc.), des clans se forment parmi les ami·es, certain·es sont encouragé·es à couper les ponts avec la personne qui vient nous voir et qui voit son réseau social profondément perturbé. **Les réseaux sociaux sont présents dans 7 situations**, les conflits ou les tensions démarrés dans un contexte d'apprentissage ou d'engagement associatif se poursuivent sur les plateformes numériques.

Tableau 3 : Lieux des signalements de harcèlement moral

Lieux	Nombre d'étudiants mis en cause
Campus (biblio, restaurant, etc.)	1
Vie associative et festive	6
Vie associative et festive + sphère privée	4
Réseaux sociaux + sphère privée	1
Réseaux sociaux	1
Réseaux sociaux + contexte d'apprentissage	5
Contexte d'apprentissage	6
Total général	24

La plupart de ces situations sont résolues à l'issue des entretiens préalables (cf. graphique 11), l'étudiant·e trouve des pistes de solution en discutant avec le conseiller ou la conseillère, il ou elle peut être orienté·e vers un service thérapeutique si cela correspond à son besoin, parfois, il ou elle comprend ou identifie la personne qui peut lui venir en aide pour résoudre le problème et réalise cette démarche seul·e. Dans un petit nombre de situations, l'étudiant·e bénéficie d'un coaching et y trouve, en quelques séances, des moyens de répondre et réagir à ce qu'il se passe. Lorsque la situation concerne le contexte d'apprentissage, il n'est pas rare que nous intervenions avec lui ou avec elle auprès du professeur titulaire pour changer de groupe de TP ou de lieu d'évaluation, ce qui est souvent accordé. Un·e étudiant·e a décidé de déposer une plainte auprès du Vice-recteur aux affaires étudiantes. Ici a réalisé cette démarche seul·e, nous n'avons donc pas reçu les conclusions de cette démarche.

Six signalements de harcèlement moral mettaient **en cause des membres du personnel enseignant et/ou encadrant de l'ULB**. Nous avons choisi d'inclure dans le même groupe les professeur·es et les assistant·es car, pour les étudiant·es, ils et elles sont vécu·es avec un lien hiérarchique ayant le pouvoir d'influencer leur réussite académique. **Quatre de ces personnes étaient des femmes** et deux étaient des hommes. Les étudiant·es nous parlent **d'humiliations et de dénigrement publics répétés** dans trois situations et de **propos discriminants à caractère racial** dans les trois autres.

Une seule de ces situations a mené à un accompagnement de dépôt de plainte auprès du Vice-recteur aux affaires étudiantes, ce dossier est toujours en cours. Les autres situations ont été accompagnées à travers les entretiens préalables et un accompagnement discret. Malgré des situations détaillées et étayées en termes de faits, de dates et de lieux, les

étudiant-es refusent de s'engager dans une démarche officielle. Ils et elles craignent les retombées sur leur parcours académique. Deux étudiant-es ont décidé de changer de filière pour échapper à l'emprise exercée par leur enseignant-e.

Enfin, les deux situations où **la personne mise en cause ne fait pas partie de la communauté universitaire** concernait une situation privée et une situation en stage. Celle ayant cours dans la sphère privée avait des répercussions graves sur le parcours académique, la concentration et le bien-être global de l'étudiant-e, nous nous sommes assuré-es qu'iel recevait l'aide extérieur dont iel avait besoin. Quant à celle concernant le maître de stage, l'étudiant-e a souhaité déposer sa parole pour laisser une trace au cas où cette personne serait identifiée ultérieurement. Iel craignait pour son parcours académique d'autant que les possibilités d'intervention de Care et de l'ULB dans ce contexte demeurent faibles.

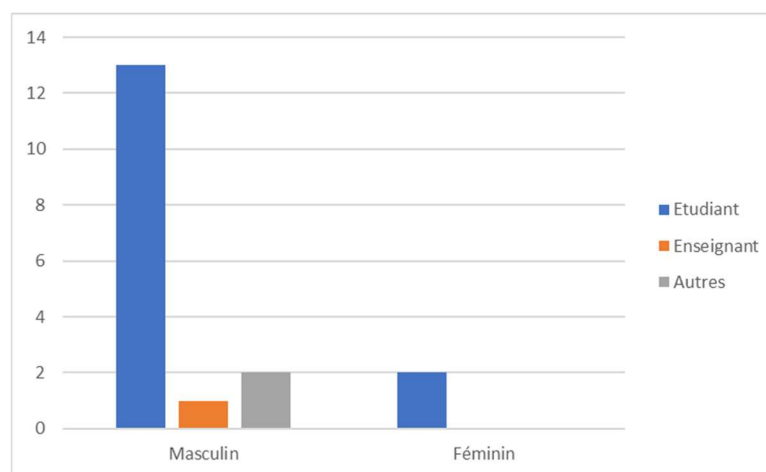
5. Description et accompagnement des signalements de harcèlement sexuel

Care a reçu 19 signalements de harcèlement sexuel dont un provenait d'un.e assistant.e ayant reçu la parole d'un.e étudiant.e. Seize de ces situations se déroulaient entre étudiant-es, 1 avec un membre du personnel enseignant et/ou encadrant de genre masculin et 2 avec des personnes extérieures à la communauté universitaire de genre masculin également. Le tableau 4 montre ces chiffres pour les 18 situations dont la personne demandeuse était bien étudiante.

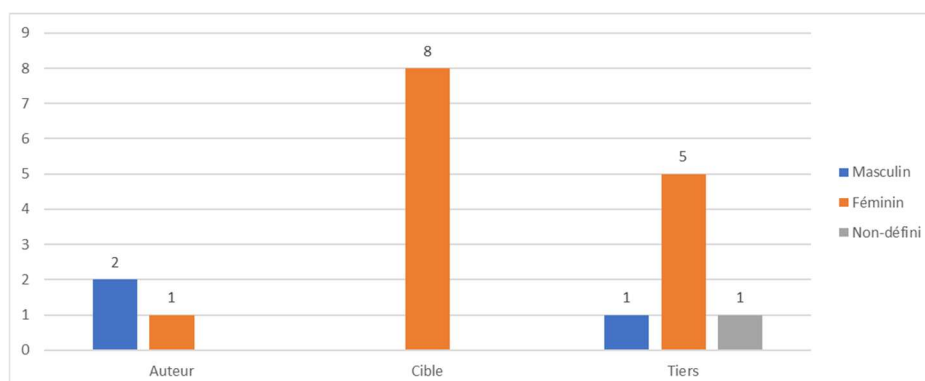
Tableau 4 : Statut des personnes mises en cause dans les situations de violences sexuelles

Pers. Mises en cause	Aca/encadrant	Etudiant	Autre
M	1	14	2
F	0	2	0
TOTAL	1	16	2

Graphique 12 : Genre des personnes mises en cause dans les situations de violences sexuelles



Graphique 13 : Genre des personnes demandeuses et leur position dans la situation de violence sexuelle



Nous constatons que les **personnes mises en cause** sont très majoritairement des personnes **de genre masculin** (graphique 12). Quant aux **personnes demandeuses**, elles sont **majoritairement des femmes** et on peut les retrouver dans les différents rôles, le rôle de victime est dominant (graphique 13).

Le **dossier concernant un membre du personnel académique et/ou encadrant** révélait des comportements tels que des rapprochements physiques non consentis (prendre dans les bras, toucher l'épaule, caresser une joue, donner des bisous) et une forme d'emprise verbale « Je vais tout faire pour que tu réussisses », etc. Il s'agissait d'une personne de genre masculin. Ces comportements mettaient l'étudiant·e mal à l'aise, il ou elle n'osait s'y opposer en raison des risques pour sa réussite. Cette situation a été accompagnée en étroite collaboration avec les autorités facultaires sans mesure disciplinaire, ce qui a donné pleine satisfaction à l'étudiant·e.

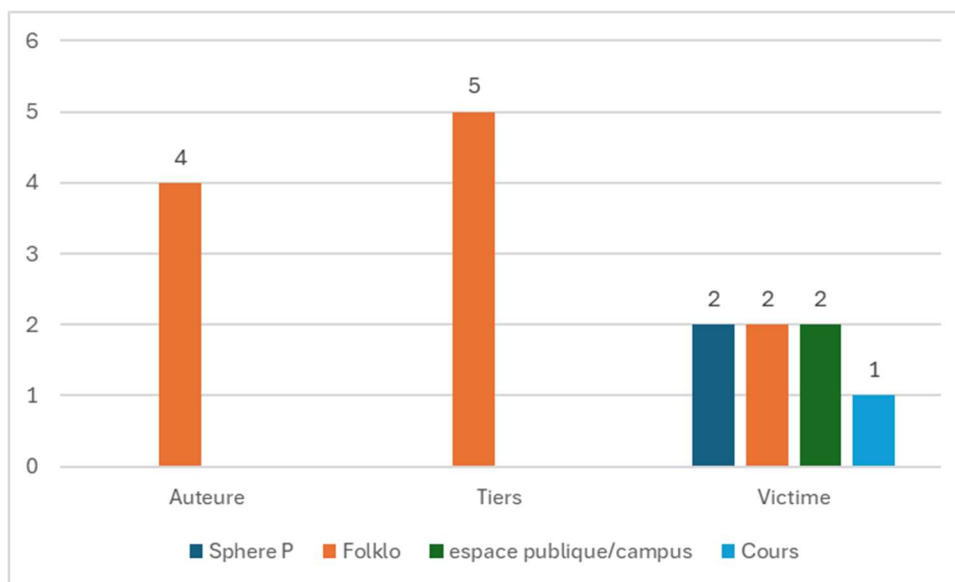
Une des situations concernant des **personnes externes à l'ULB** a concerné des propos sexistes et dégradants à l'égard des femmes tenus par un membre du personnel dans le cadre d'un stage. Ces propos ont été rapportés par une personne ayant assisté à la scène sans en être directement victime. Iel souhaitait déposer sa parole et a reçu l'aide et les conseils demandés sur la manière d'agir et de réagir dans ce genre de situation. L'autre situation concernait une agression sexuelle survenue dans la sphère privée. La personne a été accompagnée en toute discrétion selon les besoins formulés et a reçu l'aide et les relais nécessaires.

Les situations de **harcèlement sexuel entre étudiant·es** ont ceci de particulier que l'étudiant·e qui nous interpelle peut se reconnaître auteur·e, tiers ou victime. La personne tierce est une personne qui reçoit la parole de l'étudiant·e victime. Nous observons **que ces situations de harcèlement sexuel entre étudiant·es se déroulent principalement dans le cadre folklorique**. Comme le montre le graphique 14, c'est toujours le cas lorsque l'étudiant·e se reconnaît auteur·e ou se présente comme tiers. Ceci s'explique par le cadre d'une collaboration existant entre les cercles et Care. Ce qui est alors mis en place pourrait s'apparenter à **la justice restaurative**. Il s'agit d'une part de permettre à l'auteur·e identifié·e de percevoir le préjudice subi par la victime à travers un ou plusieurs entretiens avec lui ou elle en individuel. Parfois, nous cherchons avec lui ou elle, le cercle et/ou la victime si elle le souhaite, les solutions pour que cette dernière se sente en sécurité dans les lieux qu'ils fréquentent tou·tes les deux. Enfin, l'étudiant·e mis·e en cause demande parfois à recevoir de l'aide pour modifier les comportements qu'il adopte. Iel est alors orienté·e vers le service idoine.

Cette collaboration montre que **les cercles folkloriques se sont saisis de la problématique des violences sexuelles et tentent d'y répondre au mieux en faisant appel aux professionnels de l'institution**. Dans ce contexte, Care a également mis à la disposition de toutes les associations étudiantes une avocate indépendante et spécialisée sur les questions de violences sexuelles. Elle aide les cercles notamment dans la rédaction de leurs chartes. De son côté, Care les accompagne et répond à leur demande de ne pas être seuls dans la gestion de ces situations délicates. En effet, trop souvent les délégué·es Egalité et

Inclusivité (EI) reçoivent la parole de victimes d'agressions sexuelles et se retrouvent seul-es à devoir décider de la prise en charge en interne du cercle du témoignage reçu. L'accompagnement proposé par Care permet une prise en charge de la situation sans obliger la victime à entreprendre des démarches judiciaires et sans devoir décider de la culpabilité ou non de la personne mise en cause. Nous verrons dans les activités connexes que le soutien de Care auprès des cercles sur ces questions dépasse l'accompagnement des signalements.

Graphique 14 : Lieux des situations de harcèlement sexuel selon la position de la personne demandeuse



Aucune victime de harcèlement sexuel venue chez Care n'a souhaité s'engager dans une démarche officielle en interne de l'université ou dans une démarche judiciaire. Elles ont toutes reçu l'écoute confidentielle et bienveillante des entretiens préalables ou de l'accompagnement discret. Nous avons respecté leurs besoins, leur rythme et, lorsque cela était leur demande, nous les avons accompagnées vers un service extérieur thérapeutique.

6. Description et accompagnement des signalements de violence

En 2024-2025, ces situations ont presque doublé : nous sommes passés de 7 signalements à 14 (cf. tableau 1). Les étudiant-es ont expliqué avoir subi des **cris, des hurlements dirigés contre leur personne, des moqueries, des propos humiliants ou insultants, des menaces dans un contexte précis** mais aussi des situations de violence physique comme **recevoir des coups** ou **être confronté-e à un braquage** sur leur lieu de travail.

Dans chacune de ces situations, les étudiant-es sont traumatisé-es, iels ne comprennent pas ce qui leur est arrivé et cherchent les raisons pour lesquelles la personne mise en cause s'en est prise à elleux. Certain-es sont indigné-es, d'autres sont perdu-es, souvent iels ont peur de croiser à nouveau cette personne ou peur des représailles.

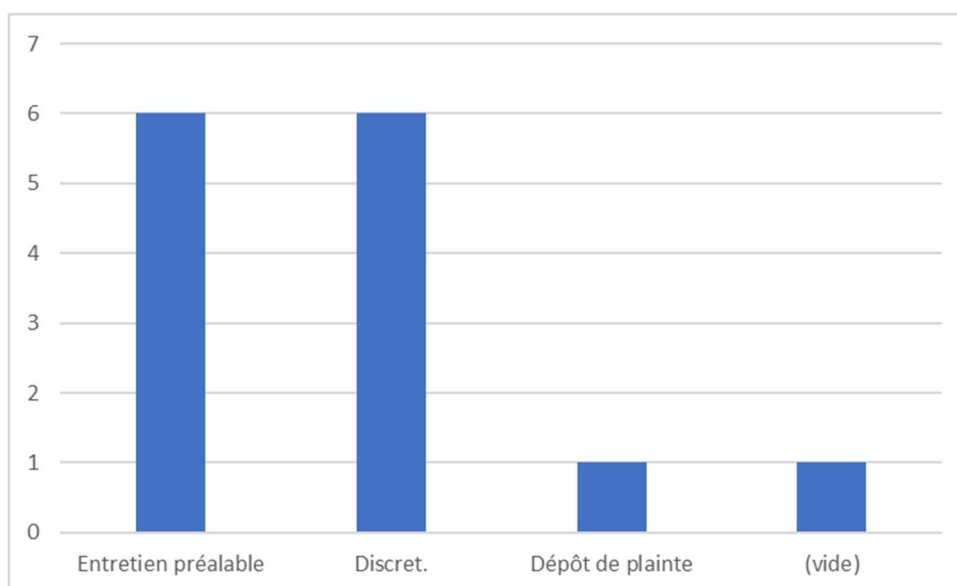
Nous avons reçu des informations sur **11 personnes mises en cause** (tableau 5), **4** faisaient partie des **membres du personnel**, les comportements problématiques se manifestaient alors en cours, en stage ou lors d'un suivi de mémoire. **Cinq** personnes mises en cause étaient **étudiantes**, les faits se déroulaient en bibliothèque, lors de travaux de groupe ou dans le cadre festif. Enfin deux des personnes mises en cause n'étaient pas liées à l'université. **Sept** de ces personnes mises en cause étaient des **femmes**, **4** étaient des hommes.

Tableau 5 : Statut des personnes mises en cause dans les signalements de violence et lieux des faits

	Membre du personnel	Etudiant	Autre	TOTAL
Campus		3		3
Contexte d'apprentissage	2	2	1	5
Stage	1			1
Autre	1		1	2
TOTAL	4	5	2	11

Ces situations ont essentiellement été accompagnées de manière confidentielle (cf. graphique 15), 6 à travers des entretiens préalables. Dans ce cas, certain-es de ces étudiant-es choisissent de juste déposer leur parole chez Care afin qu'elle soit enregistrée quelque part, elles cherchent à ce que l'institution dispose d'une trace de leur vécu. D'autres sont orienté-es vers un thérapeute ou abandonne le processus.

Graphique 15 : Accompagnement des situations de violence



Six situations ont donné lieu à un accompagnement discret sous la forme d'un coaching qui leur permet de retrouver de l'estime de soi et un sentiment de contrôle perdu. Dans une situation entre étudiant-es, Care a mené à une conciliation avec les parties séparées qui ont trouvé un moyen de vivre sur le campus sans se nuire mutuellement. Une dernière situation a pu être accompagnée grâce à l'aide d'un membre du personnel académique qui a accepté des aménagements dans l'organisation des TP pour éviter que l'étudiant-e victime y croise son agresseur-euse.

Une seule de ces situations a donné lieu à un dépôt de plainte auprès du Vice-recteur aux affaires étudiantes et de la Vice-rectrice aux affaires académiques. Au moment de l'écriture du présent rapport, l'étudiant-e concerné-e n'avait reçu aucune information officielle du suivi donné à sa plainte.

7. Evaluation anonyme en ligne

Depuis qu'il a été mis en place, le formulaire d'évaluation anonyme en ligne a enregistré 40 réponses. Les répondant-es ont l'occasion de se positionner sur une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait-e) à 5 (très satisfait-e). Le tableau 7 rend compte des moyennes obtenues. Les moyennes obtenues pour chaque question se situe entre 4 et 5, ce qui traduit un taux de satisfaction élevé des répondant-es. Nous soulignons les scores particulièrement élevés du sentiment d'avoir pu parler librement et du respect de l'accord de la personne. Ces deux questions constituent les fondements de travail réalisé chez Care.

Tableau 7 : Moyenne sur 5 obtenues aux différentes questions d'évaluation posées

Le rythme des rencontres était-il juste pour toi ?	4.27
Ton accord a-t-il été respecté tout au long de l'accompagnement ?	4.61
T'es-tu senti-e compris-e ?	4.39
L'accueil que tu as reçu était-il bienveillant ?	4.39
As-tu le sentiment d'avoir pu t'exprimer ?	4.58
Globalement es-tu satisfait-e de l'accompagnement que tu as reçu chez care ?	4.32
Recommanderais-tu le service à un-e autre étudiant-e ?	4.42

Voici quelques-uns des témoignages reçus :

- « Mon expérience avec Care a été parfaite, je me suis sentie comprise, entendue et soutenue ! Merci beaucoup ! »
- « Vraiment super, les accompagnateurs nous font sentir à l'aise et répondent totalement aux attentes. Un grand merci à eux encore une fois !! »
- « Bien qu'il n'y a eu qu'un entretien ça a été très utile psychologiquement »
- « J'ai pu parler, être écouté et interagir de manière constructive et tout cela m'a permis d'aller de l'avant. »
- « Je viens d'un cercle folklorique et l'image que l'on m'avait dépeinte de Care était négative : (réponses lentes, défense exclusive de la « victime » et non de « l'accusé », inefficacité du processus).

Dans mon cas, le travail fourni par Care a complètement déconstruit tous ces faux préjugés que j'avais pu entendre. J'ai pu parler, être écouté et interagir de manière constructive et tout cela m'a permis d'aller de l'avant. Merci du soutien 😊 »

- « Je voulais simplement t'écrire pour te dire que je suis officiellement diplômé !
Tout s'est très bien passé, et je tenais à te remercier pour ton soutien, ta présence et ton écoute tout au long du parcours.
Ça m'a vraiment fait du bien de savoir que tu étais là à certains moments.
Merci pour tout.
Avec toute ma gratitude, »

Nous avons également reçu **5 évaluations négatives** dont les réponses aux questions susmentionnées sont incluses dans les moyennes indiquées au tableau 7. Peu de ces étudiant-es laisse un témoignage et lorsque c'est le cas, ce dernier permet d'identifier la situation. Nous ne pouvons donc pas le partager ici. Généralement, il s'agit de personnes qui attendaient de Care une prise de position en leur faveur vis-à-vis des personnes mises en cause ou auprès de l'institution. Nous constatons ainsi une mauvaise compréhension de nos missions, le rôle de Care n'étant pas de juger les faits et sanctionner une personne mise-en-cause. Lorsque les faits ne sont pas suffisamment étayés et contextualisés, nous nous devons d'annoncer à la personne que nous ne pouvons l'accompagner dans un dépôt de plainte, ce qui est parfois très difficile à accueillir. Nous recevons aussi parfois des personnes qui pensaient trouver un accompagnement thérapeutique de type long et qui ne comprennent pas l'utilité de Care si ce n'est pas ce qu'elle offre.

Bien que les avis soient principalement et globalement positifs, ces déceptions et frustrations attirent notre attention sur la nécessité de mieux communiquer nos procédures et sur ce qui peut être ou non attendu de Care.

8. Conclusions et constats

L'année académique 2024-2025 se caractérise par une augmentation sensible du nombre de signalements relevant des missions de Care. Sur 122 signalements reçus, 91 concernaient effectivement le périmètre d'intervention de la cellule, contre 72 l'année précédente. Cette évolution traduit à la fois une sollicitation accrue du dispositif et une visibilité consolidée auprès de la communauté étudiante.

Cette hausse est particulièrement marquée pour les situations de **risques psychosociaux à caractère interpersonnel (RPI)**, qui constituent désormais plus d'un quart des signalements. Ces situations, moins figées et encore réversibles, confirment l'utilité d'une intervention précoce centrée sur l'écoute, la mise en sens des situations et la recherche de solutions rapides, avant une éventuelle cristallisation des conflits.

Les signalements de **violence** ont doublé par rapport à l'année précédente, retrouvant un niveau comparable à celui de 2022-2023. Les situations décrites sont souvent vécues comme fortement traumatisantes par les étudiant·es et nécessitent un accompagnement soutenu, tant sur le plan émotionnel que dans la restauration d'un sentiment de sécurité.

Les signalements de **harcèlement moral** et de **harcèlement sexuel** demeurent quantitativement stables ou en légère diminution par rapport à 2023-2024, sans que cette évolution puisse être interprétée comme une baisse réelle des phénomènes.

Les **réticences persistantes à s'engager dans des démarches formelles**, en particulier lorsque des membres du personnel sont mis en cause, continuent de limiter la visibilité institutionnelle de certaines situations.

Profil des situations et dynamiques observées

Les personnes demandeuses sont très majoritairement des étudiant·es, principalement des femmes, le plus souvent en position de cible. Près de la moitié sont inscrites en master. Ceci peut interroger la vulnérabilité particulière associée aux enjeux de fin de parcours, de stage et d'insertion professionnelle mais peut aussi mettre en avant une meilleure connaissance du dispositif parmi les étudiant·es plus ancien·nes. Accorder une attention particulière aux étudiant·es de bachelier dans notre communication s'avère essentiel.

Une évolution notable concerne le **statut des personnes mises en cause** : les situations entre étudiant·es représentent désormais 78% des dossiers, alors que les situations

impliquant des membres du personnel enseignant ou encadrant reculent proportionnellement. Cette évolution ne signifie pas une disparition des problématiques liées aux rapports hiérarchiques, mais elle met en évidence une révélation croissante des conflictualités dans les espaces étudiants, qu'ils soient académiques, associatifs, festifs ou numériques.

Discriminations : une problématique transversale et préoccupante

Près de 30 % des signalements relevant des missions de Care comportent une dimension discriminatoire, principalement liée au genre et au racisme. Ces situations traversent l'ensemble des catégories de signalements (RPI, harcèlement, violence) et témoignent de la persistance de stéréotypes, de méconnaissances des mécanismes discriminatoires et, dans certains contextes, d'un climat anxiogène pour les étudiant-es concerné-es.

La majorité des personnes ayant signalé des situations de discrimination n'ont pas souhaité engager de démarches formelles ou les ont abandonnées, par crainte de représailles ou par sentiment d'inefficacité des recours.

Modalités d'accompagnement : une prédominance du soutien confidentiel

L'analyse confirme que la très grande majorité des situations sont accompagnées dans un cadre **confidentiel**, principalement via des entretiens préalables, parfois complétés par du coaching, de la médiation ou des aménagements pédagogiques ponctuels.

Ces modalités permettent souvent une amélioration rapide du vécu des étudiant-es, une clarification de leur marge d'action et une prévention de l'aggravation des conflits. Elles répondent à une demande forte de sécurité, de discrétion et de maîtrise du rythme de la démarche par les personnes concernées.

En revanche, le nombre très limité de démarches formelles engagées, notamment en matière de harcèlement et de violences sexuelles, met en lumière un écart persistant entre les dispositifs existants et la capacité réelle des étudiant-es à s'en saisir sans crainte pour leur parcours académique.

Harcèlement sexuel et violences : enjeux spécifiques

Les situations de harcèlement sexuel concernent très majoritairement des personnes mises en cause de genre masculin et des victimes de genre féminin. Aucune victime n'a souhaité engager de procédure formelle. Le partenariat développé avec les cercles folkloriques constitue un levier intéressant de prévention, de responsabilisation et de prise en charge non judiciaire, tout en posant la question des limites de ce modèle lorsque les faits sont graves ou répétés.

Les situations de violence, en augmentation, mobilisent fortement les ressources d'accompagnement et nécessitent souvent un travail de restauration psychologique et de

sécurisation concrète des parcours académiques. Le faible retour institutionnel perçu par les étudiant·es ayant déposé plainte peut fragiliser la confiance dans les mécanismes de protection. Les études en victimologie (notamment ceux de Rebecca Campbell, Sarah E. Ullman ou Uli Orth) attirent l'attention sur le fait que les modalités de traitement des signalements ne sont pas neutres pour les personnes concernées. Une prise en charge perçue comme lacunaire peut avoir des effets délétères sur leur situation, certains auteurs évoquent à ce sujet une forme de victimisation secondaire. Cela souligne l'importance d'un cadre clair et attentif dans le traitement de ces situations.

Implication de la cellule dans et hors de l'université

- 1) Auprès des étudiant·es
- 2) Au sein de l'institution
- 3) Relations nationales et internationales

P30

P32

P33

1) Auprès des étudiant-es

i. Les ateliers pour délégués EI de l'ACE

Depuis plusieurs années, une large part des cercles folkloriques élitent un-e délégué-e « égalité et inclusivité » (délégué-e EI). Cette personne est notamment chargée d'accueillir la parole des victimes de violences sexuelles et de traiter les situations signalées conformément à la charte du cercle.

Cette mission est particulièrement délicate. Recevoir la parole de personnes traumatisées puis contribuer à décider du sort de la personne mise en cause — seul-e ou avec d'autres membres — représente une responsabilité lourde pour ces étudiant-es. Dans ce cadre, les délégué-es doivent déterminer s'il y a lieu de recevoir les témoignages et les protagonistes, analyser la situation, choisir les informations à transmettre ainsi que leurs destinataires, et décider des mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la personne qui témoigne, des autres membres du cercle, mais aussi celle de la personne mise en cause tout comme le respect des droits.

Ils et elles agissent souvent dans un climat de tension et de forte pression, où les avis divergent sur la manière de répondre aux situations rencontrées. Cette réalité engendre une charge mentale importante, susceptible d'affecter le bien-être et l'équilibre de jeunes personnes. Alléger une partie de ce poids est donc essentiel.

Nombreux sont les cercles qui ont décidé de collaborer avec Care dès la dénonciation de fait de VSS en leur sein afin que le ou la délégué-e ne soit pas seul-e à gérer cette situation. Nous avons établi avec ces cercles des accords de collaboration qui facilitent la rencontre des différentes personnes impliquées par les professionnelles de Care.

Par ailleurs, **en collaboration avec Psycampus, Care a également proposé de mener des groupes de parole à destination de ces étudiant-es.** Ces groupes de parole ont pour fonction de permettre aux étudiant-es de déposer leur vécu, les difficultés qu'ils et elles rencontrent à recevoir ces témoignages souvent douloureux et émotionnellement très chargés et de réfléchir ensemble à leur rôle, ses limites et ses devoirs. Les étudiant-es intéressé-es s'inscrivent à la séance qui leur convient, deux à trois sessions s'organisent par an. Chacune des sessions peut être divisée en trois groupes de parole, la composition du groupe ne pouvant pas dépasser 15 personnes.

Globalement, les étudiant-es participant-es se sont montré-es satisfait-es de ces espaces, iels regrettent parfois qu'ils ne soient pas plus formatifs sur la manière d'accueillir et recevoir la parole tout en manifestant peu de disponibilités pour des formations de plusieurs jours (indispensables pour de telles questions).

ii. Atelier BE Pharmacie

Pour la troisième année consécutive, le bureau étudiant de pharmacie a organisé un atelier destiné aux futur-es pharmacien-nes en fin de cursus afin de les préparer aux différentes facettes de leur profession. Nous avons pris part à cette initiative pour sensibiliser

les futur-es professionnel·les à l'accueil des victimes de violences en officine. Tout au long de la journée, deux conseillères de Care ont animé un stand d'information proposant une activité interactive visant à transmettre les bons réflexes face à un témoignage ou à des indices laissant présumer une situation de violence chez un-e client-e.

iii. Stand cercle folklorique

Depuis trois ans également, le cercle Solvay demande à Care de mener une sensibilisation au consentement auprès de « ses bleu-es ». Durant l'une des premières bleusailles chacun-e est ainsi sensibilisé-e à la notion de consentement, le leur et celui d'autrui. Nous leur présentons également notre service afin qu'elles et ils sachent à qui s'adresser en cas de soucis et attirons leur attention sur leurs droits et leurs devoirs sur ces questions. Cette activité est rendue obligatoire par le cercle, nous rencontrons donc la totalité des bleu-es de ce dernier.

iv. Promotion

Care est présente sur les trois campus (Solbosch, Erasme et Charleroi) lors de la semaine d'accueil des nouvelles et nouveaux étudiant.es. Chaque année, nous offrons de nouveaux goodies dans nos sacs aux petites phrases marquantes qui font le succès de notre stand.



Certaines associations étudiantes nous demandent de présenter le service auprès de leurs délégué·es pour faciliter le lien entre les étudiant·es qu'elles représentent et la cellule. En 2024-2025, nous avons rencontré le BEA et l'ACE dans leur ensemble. Notre présentation permet non seulement de faire le point sur le dispositif et la manière dont il travaille mais nous en profitons également pour clarifier nos missions et les concepts qui les sous-tendent. Ainsi nous redéfinissons et exemplifions à l'aide de situations vécues et anonymisées la violence, le harcèlement moral, sexuel et discriminatoire. De telles animations répondent en partie aux constats de risques dans les associations étudiantes.

2) Au sein de l'institution

v. Costlvs

En 2024-2025, la Commission de suivi des travaux de lutte contre les violences sexuelles faites aux étudiant·es est devenue la Commission de prévention des violences et de promotion du respect des étudiant·es. Extrait de son ROI adopté en CA le 14 avril 2025.

« ...Les membres de la Commission ont vu l'intérêt d'élargir le champ d'action de celle-ci à tous les types de violences subies par les étudiants et étudiantes : sexuelles, morales et discriminatoires. Cet intérêt répond au besoin de lutter plus activement contre toutes les violences, notamment celles à caractère raciste et discriminatoire. (...)

La Commission a pour mission d'impulser, élaborer et monitorer la politique institutionnelle de prévention des violences et de promotion du respect des étudiants et étudiantes (définitions : voir point II). Cette politique aborde les aspects de prévention, de protection des victimes, ainsi que les aspects disciplinaires et de prévention de la récidive.

Cette mission se traduit par les actions suivantes :

- Définir et monitorer les indicateurs d'incidence et de prévalence, ainsi que l'évolution des signalements des différentes formes de violences telles que décrites au point II.
- Identifier et analyser les problématiques émergentes ayant trait à ces violences.
- Proposer, concevoir, planifier, coordonner, monitorer et évaluer les actions et mesures afin d'implémenter ladite politique sur les campus de l'Université.
- Identifier les personnes ressources au sein de l'institution et hors celle-ci pour l'élaboration et l'implémentation de ladite politique.
- Le cas échéant, impulser la création de groupes de travail.
- Sur les questions qui engagent l'institution, faire des propositions au Conseil académique et/ou au Conseil d'administration, lieu où les décisions en la matière seraient prises. »

Comme sa prédécesseuse, cette commission se réunit une fois par mois. Durant l'année 2024-2025, elle a mené à bien les projets suivants :

- Poursuite de l'organisation des formations à destination des agents de sécurité
- Suivi et évaluation de la formation au consentement à destination des étudiant·es mise en ligne et communication à son sujet
- Construction et suivi de la note cadre sur la Vie festive
- Mise en route du projet « Appelle Alice » en collaboration avec la police de Bruxelles : mise à disposition des étudiant·es victimes de violences sexuelles d'un taxi sécurisé gratuit pour les emmener vers le CPVS (Centre de prise en charge des violences sexuelles) via des points de rendez-vous définis sur les campus bruxellois notamment. Communication sur le projet auprès des étudiant·es.
- Supervision de la mise en route d'un contrat de collaboration entre une avocate spécialisée et l'ULB : mise à disposition de conseils juridiques à destination des associations étudiantes.

vi. GT mesures de protection

L'année 2024-2025 a marqué l'aboutissement du groupe de travail « mesures de protection », créé en 2023 afin de mieux sécuriser la démarche de dépôt de plainte des étudiant·es. Le service juridique a mené une analyse détaillée des mesures de protection mobilisables, permettant aux Vice-recteur·rices et à Care d'identifier les dispositifs possibles, les autorités compétentes pour les mettre en œuvre et les circonstances d'application.

Dans le cadre du traitement des plaintes, le vice-recteur, la vice-rectrice, le service juridique et Care ont renforcé leur coordination. Ils envisagent de systématiser des réunions conjointes pour chaque situation accompagnée par Care nécessitant des mesures de protection, afin d'identifier les options disponibles, d'en évaluer la faisabilité et de les appliquer. Cette pratique vise à constituer progressivement un cadre de référence et des bonnes pratiques, également pour des situations hors plainte. En effet, certaines mesures peuvent être mises en place sans dépôt formel de plainte, en concertation avec les facultés ou les enseignant·es (par exemple : changement de groupe de TP ou d'examinateur·rice).

La situation sera évaluée en juin 2026.

3) Relations nationales et internationales

Suite aux résultats de l'étude Behaves, le gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un vaste travail d'analyse des besoins de terrain. A travers plusieurs groupes de travail, la Direction générale de l'enseignement (DGE) a voulu rassembler les directions des hautes écoles et universités, les étudiant·es, les représentant·es des points contact harcèlement (PCH) déjà existants, les représentant·es des différents corps et des travailleurs et travailleuses des organismes spécialisés comme UNIA, l'IEFH ou encore l'AGERS. Le but de ces groupes de travail était d'évaluer les besoins des différents acteurs et actrices

rassemblés pour lutter contre les violences morales et sexuelles dans les hautes écoles et universités. Le projet de décret, fruit de cette réflexion, a été communiqué aux différentes parties impliquées au premier quadri 2025-2026. Il prévoit une première législation instaurant des points de contact dans toutes les hautes écoles et universités, des cellules d'écoute au sein des Pôles académiques, l'établissement d'un plan stratégique par chaque établissement d'enseignement supérieur pour lutter contre les violences morales, sexuelles et discriminatoires, un reporting des signalements auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les travaux s'entameront durant l'année 2025-2026.

Tout au long de ce travail, Care est perçu comme le dispositif le plus ancien et le plus abouti. Il est pris en exemple par la DGE. Plusieurs hautes écoles désireuses de mettre en place leur propre dispositif consultent Care afin de s'inspirer de ses procédures et de son expérience.

Parallèlement, la cellule participe et contribue aux réflexions du réseau des PCH qui se réunit trois à quatre fois par an pour un échange de bonnes pratiques.

L'équipe a également participé à plusieurs colloques proposés par le réseau local : l'un organisé par le barreau de Bruxelles qui avait pour objet d'envisager les collaborations entre des dispositifs qui prennent en charge les victimes de violences sexuelles et les avocats spécialisés dans ces matières. Un recours à leur service est désormais totalement gratuit pour la victime en région bruxelloise. Un autre organisé par la Fédération laïque des centres de planning familial dont le sujet était : « Travailler avec la violence sans se faire violence. »

Enfin, la cellule dans son ensemble rencontre des services similaires qui proviennent d'Universités étrangères comme le bureau du respect de la personne de l'université de Montréal et la cellule d'accompagnement de la Faculté de pharmacie de l'université d'Aix-Marseille.

Budget

Analyse globale

Le budget alloué à Care par la Case (Commission des affaires sociales étudiantes) s'élève à **25 000 euros**. Les dépenses pour l'exercice concerné se répartissent de la manière suivante :

Poste	Montant (€)
Formations et séminaires	10 000
Communication (vidéo, tote-bags, flyers, goodies)	3 300
Fournitures de bureau	1 579
Mobilier (lampe, décoration, ergonomie)	1 500
Informatique	1 278
Catering (repas de service, collations de réunions, etc.)	1 238
Téléphonie (fixe et GSM)	373
Ouvrages de référence	234
TOTAL	19 502

Nous retrouvons les **frais classiques de fonctionnement d'un service**, parmi lesquels :

- Le matériel de bureau, informatique et de téléphonie ;
- L'organisation de deux repas de service annuels (en décembre et en juin) ;
- Des collations lors de réunions avec d'autres services ou collectifs ;
- L'achat de petits matériels de bureau et d'ouvrages de référence.

Deux postes font néanmoins l'objet d'une **attention particulière** : **la formation continue de l'équipe** et **la communication du dispositif**.

Poste formation

Après plusieurs années marquées par des formations centrées sur l'accueil et l'accompagnement des personnes, ainsi que par un travail de supervision dans cette optique, Care a souhaité cette année renforcer ses **outils d'analyse collective des situations**.

Dans ce cadre, l'équipe a suivi une formation en **systémique des organisations**, qui permet de mieux comprendre les enjeux organisationnels auxquels peuvent être confrontées des personnes, des services ou des associations étudiantes. Cette approche invite à dépasser une lecture strictement interpersonnelle des situations pour interroger la place et les

interactions de chacun au sein d'un système donné, y compris celles des personnes qui assistent à une situation sans toujours savoir comment intervenir.

Elle permet ainsi d'identifier les sources structurelles des difficultés rencontrées et les leviers d'action susceptibles de favoriser des changements durables. Cette grille d'analyse s'avère particulièrement pertinente pour l'examen de certaines situations traitées par Care, notamment lorsque celles-ci dépendent du fonctionnement interne d'associations étudiantes.

Comme nous l'avons déjà souligné dans les rapports précédents, les associations étudiantes constituent des espaces d'engagement particulièrement riches mais aussi parfois confrontés à des **dynamiques relationnelles et organisationnelles complexes**, notamment en raison du renouvellement fréquent de leurs membres et des responsabilités importantes assumées par des étudiant-es. Dans ce contexte, certaines situations de tension, de harcèlement ou de discrimination peuvent émerger et nécessitent un accompagnement adapté.

Par ailleurs, après cinq années d'existence, la cellule a souhaité **interroger son propre fonctionnement interne**. L'équipe s'est ainsi engagée dans une formation à la **gouvernance partagée**, qui s'étendra sur deux années académiques et visera à renforcer les compétences de l'équipe en matière d'**intelligence collective**.

Outre l'amélioration du fonctionnement interne du service, cette formation permettra également aux membres de l'équipe de **mieux soutenir les associations étudiantes lorsqu'elles souhaitent réfléchir à leur fonctionnement ou résoudre des difficultés internes**. Plusieurs associations étudiantes ont par ailleurs manifesté un intérêt croissant pour ces questions et sollicitent ponctuellement Care pour réfléchir à leur fonctionnement interne.

Poste communication

Afin d'accompagner l'ouverture du dispositif aux **problématiques discriminatoires** au début de l'année académique 2024-2025, plusieurs actions de communication ont été mises en place.

Une **nouvelle vidéo de présentation**, centrée sur cette thématique, a été réalisée, de nouveaux **tote-bags** ont été produits, intégrant un message élaboré en collaboration avec la **référente racisme de l'ULB**.

Ces deux initiatives représentent la **part principale des dépenses de communication** présentées dans le tableau ci-dessus.

Conclusions

Sur un budget total de 25 000 €, les dépenses pour l'exercice s'élèvent à 19 502 €, soit **un taux d'utilisation d'environ 78 % du budget**. Les deux postes principaux (Formations et communication) répondent directement aux missions de Care : renforcer la qualité de l'accompagnement proposé et améliorer la visibilité du dispositif auprès des étudiant-es.

Conclusions et perspectives

L'année académique 2024-2025 confirme la place occupée par Care dans l'accompagnement des étudiantes et des étudiants confronté-es à des situations de violences, de harcèlement ou de discrimination. L'augmentation des signalements ainsi que la diversité des situations rencontrées rappellent l'importance de disposer, au sein de l'université, d'un dispositif accessible, identifiable et capable d'accompagner des situations souvent complexes.

Durant la prochaine année académique, Care centrera son action autour de **trois axes principaux** :

Le premier concerne la **poursuite du travail engagé avec l'institution afin d'améliorer la prise en charge globale des situations de harcèlement**, notamment à travers une meilleure articulation entre les services concernés.

Le second axe porte sur le **renforcement du travail interne de l'équipe**, en particulier à travers la formation engagée autour de l'intelligence collective et de la gouvernance partagée, qui vise à consolider les pratiques d'analyse et d'accompagnement développées par le dispositif.

Enfin, Care entend **maintenir un niveau d'expertise reconnu au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et renforcer le rayonnement de l'ULB aux niveaux national et international**. Le développement de ses compétences et sa participation aux réflexions menées à l'échelle du secteur s'inscrivent dans cette dynamique.

À travers ces différents engagements, Care poursuit son objectif : soutenir une université attentive aux réalités vécues par ses étudiantes et ses étudiants.